

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)



SEANCE DU 30 JUIN 2022

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Séance du jeudi 30 juin 2022

Délibération n° 220630_08**Acquisition des parcelles CV n° 988 et n° 989 sur la commune de Saint-Louis.**

L'an deux mille vingt et deux, le trente juin à dix-sept heures, sur convocation individuelle en date du 24 juin 2022, affranchie et dématérialisée le 24 juin 2022, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) se sont réunis en l'Hôtel de Ville de Saint-Pierre, en séance plénière ouverte et présidée par Monsieur Michel FONTAINE, Président.

Communes	Présents	Conseillers		Absents
		Absents représentés		
		Absents	Procuration donnée à	
Saint-Pierre	M. Michel FONTAINE Mme Béatrice SIGISMEAU M. Stéphano DIJOUX Mme Marie Richela CHAMBI M. Mariot MINATCHY Mme Sandrine AHO-NIENNE M. Mohammad OMARJEE Mme Denise HOARAU M. Bernard VON-PINE Mme Edmée RAYMOND M. Olivier NARIA Mme Guilaine NASSIBOU Mme Nadine ALAGUIRISSAMY M. Kichena DAMOUR M. Patrick VAYABOURY Mme Marie-Claude PALIOD M. Didier MOREL M. David LORION Mme Anne-Marie PAPY M. Jean-Willy TAN Mme Simone ROUVRAIS Mme Sabrina TIONOHOUE Mme Patricia TAYLLAMIN M. Stephen BELLON M. Jean-Gaël ANDA Mme Pascaline BOYER M. Adame RAVAT Mme Brigitte HOARAU Mme Virginie GOBALOU ERAMBRANPOULLE	M. Nazir VALY Mme Marie-Line BRINDON Mme Viviane MALET M. Albert PERIANAYAGOM	M. Mohammad OMARJEE Mme Béatrice SIGISMEAU Mme Simone ROUVRAIS M. Mariot MINATCHY	M. Philippe POTIN
Saint-Louis	M. Thibaud CHANE WOON MING M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER M. Jean-Pascal MANGUE M. Hanif RIAZE M. Jean-François PAYET Mme Kelly BELLO M. Sylvain ARTHEMISE ¹	Mme Juliana M'DOIHOMA Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY M. Jean-Eric FONTAINE Mme Yannicke SEVERIN Mme Linda MANENT M. Bruno BEAUVAL Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE Mme Raïssa MAILLOT	M. Hanif RIAZE M. Jean-Pascal MANGUE M. Jean-François PAYET M. Sylvain ARTHEMISE M. Thibaud CHANE WOON MING M. Imran HATTEEA Mme Claudie TECHER M. Mohammad OMARJEE	Mme Marie Françoise GASTRIN ¹ M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida RICHAUVET M. Philippe Dit Lainin RANGAMA M. Cyrille HAMILCARO
L'Etang-Salé	M. Gilles CLAIN Mme Isaline TRONC M. Jean-Claude LACOUTURE	M. Mathieu HOARAU Mme Louise SIMBAYE	Mme Isaline TRONC Mme Christelle ETHEVE-VADIER	
Petite-Ile	Mme Mimose SEVERIN M. Ludovic MALET Mme Anne Constance PAYET	M. Serge HOAREAU	M. Ludovic MALET	

¹ Est entré en séance à la délibération 220630_13

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)**



SEANCE DU 30 JUIN 2022

Communes	Présents	Conseillers		Absents
		Absents représentés		
		Absents	Procuration donnée à	
Les Avirons	M. Eric FERRERE Mme Christelle ETHEVE- VADIER M. Bruno COREE Mme Roselyne LUCAS			
Cilaos		Mme Elizabeth ROCHEFEUILLE	M. Michel FONTAINE	M. Jacques TECHER

Secrétaire de séance : Mme Anne Constance PAYET

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil Communautaire				70
Quorum				24 ²
	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers présents ou représentés n'ayant pas participé au vote (NPPV) ou s'étant abstenus	Nombre de votants
pour les délibérations n° 1 à 12	46	15	/	61
pour les délibérations n° 13 à 23	47	16	/	63

A Saint-Pierre, le 1^{er} JUIL 2022

Le Président

Michel FONTAINE

Visa Direction Générale
Jean-Louis MAILLOT



² Conformément à l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, prorogé jusqu'au 31 juillet 2022, le Conseil Communautaire peut valablement délibérer lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)



SEANCE DU 30 JUIN 2022

Délibération n° 220630_08

Acquisition des parcelles CV n° 988 et n° 989 sur la commune de Saint-Louis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté 5089/SGDRCTCV/1 du Préfet de La Réunion en date du 26 décembre 2002 portant transformation de la CIVIS en Communauté d'Agglomération ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération et les arrêtés préfectoraux les modifiant ;

Entendu le rapport du Président exposant que :

Faisant suite au transfert des compétences eau et assainissement, la CIVIS a notamment en charge depuis le 1^{er} janvier 2020, les unités de potabilisation d'eau.

La commune de Saint-Louis a récemment acquis auprès du Département de La Réunion les parcelles cadastrées section CV n° 988 et 989 situées dans le secteur de Gol Les Hauts (parcelles issues du découpage de la parcelle cadastrée section CV n° 256) :

Référence cadastrale	Superficie en m ²
CV 988	2 698
CV 989	3 799

Lorsqu'il y a un transfert de compétence, le transfert des biens immobiliers des communes vers l'intercommunalité se fait communément par mise à disposition à titre gratuit. Cependant, la CIVIS peut procéder exceptionnellement au rachat des biens immobiliers qui sont entrés récemment dans le patrimoine communal.

Par conséquent, il est pertinent que la CIVIS rachète l'ensemble foncier d'une superficie totale cadastrale de 6 497 m² à la commune de Saint-Louis.

Il est proposé d'acquérir ce foncier pour un montant de 6 500 euros (hors charge) correspondant au prix d'achat par la commune avec éventuellement une marge maximale de 10 % (en plus-value ou moins-value).

Vu l'avis favorable émis sur cette affaire par la commission « Grands projets - Aménagement du territoire – Mobilité – Transports », réunie le 21 juin 2022 ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil délibère, et à l'unanimité,

1. approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section CV n° 988 et 989 situées dans le secteur de Gol Les Hauts sur la commune de Saint-Louis pour un montant de 6 500 euros avec éventuellement une marge maximale de 10 % (hors frais de notaires, taxes,...),
2. dit que les crédits sont prévus au budget annexe eau concession 2022 de la CIVIS,
3. charge le Président, ou toute personne habilitée par lui d'accomplir les formalités nécessaires à l'établissement de l'acte authentique de vente,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)



SEANCE DU 30 JUIN 2022

- dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat,
- charge le Président, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : 61 pour.

Fait à Saint-Pierre, le 1^{er} JUIL 2022

Pour extrait conforme

Le Président

Michel FONTAINE

CIVIS Visa service instructeur Anissa HOUSSEN	P/O
Visa Direction Générale Jean-Louis MAILLOT	

Identifiant unique 974 249740077-220630-220630_08 DE
Le présent document est certifié exécutoire,
étant transmis en Sous-Préfecture le 14 juillet 2022
et affiché le 14 juillet 2022
Le Président

Fait le 14 juillet 2022 en l'honneur
le Directeur Général des Services

Jean-Louis MAILLOT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE DES VILLES SOLIDAIRES (CIVIS)

SEANCE DU 30 JUIN 2022



Plan de découpage des parcelles cadastrées section CV n° 988 et n° 989
Commune de Saint-Louis



Envoyé en préfecture le 27/10/2022

Reçu en préfecture le 27/10/2022

Publié le



ID : 974-219740149-20220927-DCM96_2022-DE